



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Que: -

RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2022-04

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Barbe.

QU'un règlement numéro 2022-04 décrétant un emprunt de 557 649 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des programmes portant les numéros RIRL-2020-1047/ No SFP : 154207446 / No de fournisseur : 468977et AIRRL 2017-385 no. 154197223 a été adopté lors de la séance ordinaire tenue le 4 avril 2022.

QUE le règlement peut être résumé ainsi :

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt de 557 649 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre des programmes portant les numéros RIRL-2020-1047/ No SFP : 154207446 / No de fournisseur : 468977et AIRRL 2017-385 no. 154197223.

QUE le règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, au 470, Chemin de l'Église, Sainte-Barbe (Québec), aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 5e jour d'avril deux mille vingt-deux.

Chantal Girouard
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 5 avril 2022 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5e jour d'avril 2022

Chantal Girouard
Directrice générale, greffière-trésorière